

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 72 (1936)

**Heft:** 16

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

isolés ou la généralité. Nous conseillons aux mamans qui nous ont écrit de porter ces faits à la connaissance de l'inspecteur des écoles qui fera une enquête. Car nous sommes convaincus que les autorités scolaires ne sont pas d'accord avec ces procédés et regretteraient que les écoles vaudoises soient vues sous un mauvais jour. Nous devons cependant dire que c'est la première fois que de telles plaintes nous parviennent ».

\* \* \*

Que dire de cette affaire sinon qu'elle nous étonne beaucoup. Nous avons des Bernois et d'autres Confédérés, des étrangers même, dans toutes nos classes, et je ne vois pas comment nous pourrions les traiter différemment des Vaudois. Leur « baisser leurs notes » serait un non-sens ; votre accusation est grave, maman bernoise, car elle vise non seulement les maîtres, mais aussi les experts des examens. Il y a dans chaque commune une commission scolaire à qui les parents peuvent s'adresser en tout temps ; nous ne pouvons que vous conseiller d'y porter vos plaintes pour enquête : aucune suspicion ne doit subsister concernant l'impartialité du corps enseignant vaudois.

Somme toute, il s'agit certainement d'une question de langue. Ces petits Suisses allemands doivent en apprendre deux à la fois, ce qui n'est pas facile, surtout si la maman les éduque en employant le dialecte de son canton. Et alors, si les notes ne sont pas bonnes, c'est le maître qui est injuste. Plaignons les parents qui écoutent leurs enfants et n'accordons pas trop d'importance à ces racontars. Toutefois, comme il s'agit d'un article de presse qui peut nuire à nos écoles, le Comité S. P. V. enverra une mise au point à l'*Emmenthaler Blatt*.

L. Cz.

#### ASILE RURAL D'ÉCHICHENS

Les examens annuels d'Echichens ont eu lieu le 4 avril en présence de délégués du Comité de l'Asile et de la S. P. V. ; ils ont démontré une fois de plus le bon travail qui s'y fait pendant toute l'année. La 1<sup>re</sup> classe, à 3 degrés, compte 35 élèves ; la 2<sup>e</sup> en a 12, tout à fait retardés. Une classe a dû être fermée pendant l'année, par raison d'économie, ce qui a bien compliqué le travail de la 1<sup>re</sup>. 15 garçons quittent l'Asile après Pâques ; presque tous, grâce aux démarches du directeur, ont pu réussir à se placer, soit à la campagne, soit comme apprentis. Félicitons M. Chamot et les deux maîtres pour les bons résultats obtenus.

\* \* \*

Le compte rendu ci-dessus nous a été remis par M. Grobety, secrétaire du C. C., qui a fonctionné à Echichens comme expert. Il y allait lui-même pour la première fois et nous ne pouvons qu'être heureux de la bonne impression qu'il en a rapportée.

Collègues, n'oublions pas que la S. P. V. est marraine d'Echichens et qu'une marraine digne de ce nom ne laisse pas passer les fêtes de Pâques sans ouvrir son cœur et son portemonnaie (chèques postaux II. 3738).

Institutrices, demandez à vos élèves, à la rentrée, les chemises de garçons et les chaussettes qu'elles ont confectionnées cet hiver et qu'elles n'utilisent pas.

Femmes d'instituteurs, pensez à Echichens devant le manteau ou le complet trop courts de votre fils.

Et vous tous, qui ne connaissez pas l'Asile, profitez d'un jour de vacances pour aller voir nos protégés dans leur domaine où, en ces belles semaines d'avril, ils donnent tout leur effort à l'ensemencement et au jardinage. L. Cz.

**NEUCHATEL****COMITÉ CENTRAL.**

Le Comité central s'est réuni le 21 mars. Ordre du jour chargé ; il a fallu quatre heures pour l'épuiser.

D'abord les secours de la Caisse d'entr'aide ont été accordés à une institutrice, frappée par la maladie, pour lui permettre de prolonger son remplacement jusqu'à l'étape de la guérison.

Dans une lettre, en date du 13 février, la section de La Chaux-de-Fonds prie le Comité central d'envisager les mesures destinées à assurer, pour l'avenir, la représentation des institutrices au sein de notre organe directeur. Cette question, qui a été soulevée dans la section de Neuchâtel et dans la réunion des délégués, fait l'objet d'un examen approfondi. Les dispositions de nos statuts peuvent fort bien s'accommoder des appétits gouvernementaux qui viennent de naître dans le camp féminin de notre association. Les délégués au Comité central étant élus par les sections, ces dernières peuvent porter leur choix aussi bien sur un instituteur que sur une institutrice ; c'est donc aux sections à assurer, si elles le désirent, la représentation permanente des dames au sein de notre comité directeur. Ce dernier estime que cette permanence ne saurait être garantie par voie statutaire vu qu'on créerait ainsi un privilège.

Pour donner une suite immédiate au vœu de la section chaux-de-fonnière, il a été suggéré, à l'Assemblée des délégués, d'envisager l'augmentation de l'effectif de notre organe directeur. Ce dernier n'a pas retenu cette suggestion. L'expérience lui a prouvé que l'organisation actuelle est suffisante ; elle a permis de faire face à toutes les situations. La grande section vaudoise qui possède 1300 actifs est dirigée par un comité de cinq membres ; il y a huit personnes dans celui de notre section qui compte 440 sociétaires. On avouera qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un état-major double de celui de nos voisins pour diriger une troupe beaucoup moins nombreuse. A la réunion des délégués, une représentante de la Montagne a aimablement fait remarquer que le Comité central se servait parfois de la gaffe pour conduire sa nacelle ; il est permis de se demander si ce dernier instrument sera infailliblement mis de côté une fois qu'on aura enjuponné nos dirigeants.

Voilà quelques points soulevés dans la discussion qui serviront de base au rapport à présenter à la prochaine assemblée générale.

\* \* \*

Le Comité examine ensuite les points des statuts de la Romande qu'il serait désirable de reviser. A côté de modifications de détail, il proposera au Bureau romand des changements assez importants comportant l'abonnement obligatoire à l'*Educateur*, la rétribution des postes les plus chargés du Bureau romand, la création d'une caisse de réserves en vue du subventionnement des congrès dont la responsabilité financière doit appartenir à la Romande et non plus au comité d'organisation ; cette caisse serait alimentée par une cotisation spéciale, ce qui mettrait fin aux appels répétés que doivent lancer les organisateurs du prochain congrès. L'ère des subventionnements touche à sa fin ; il faut songer à ne compter que sur nous-mêmes. Notre comité estime aussi qu'on pourrait ouvrir à la Romande la possibilité de se substituer aux sections cantonales pour l'assurance de ses membres contre les accidents ou pour couvrir leur responsabilité. Elle obtiendrait certainement des conditions plus avantageuses, et ce

nouveau lien matériel la ferait apprécier davantage des jeunes qui affichent souvent beaucoup de scepticisme quant à la valeur de notre fédération.

\* \* \*

Un gros orage a éclaté au sein de la section du Locle à propos des démarches faites par l'un de ses membres auprès du Bureau central et de certains députés en vue de modifier les arrangements pris dans la campagne contre la baisse des traitements. Les échos en reviennent au Comité central ce qui donne lieu à un laborieux échange d'explications.

Les commentaires au sujet de cette campagne et des débats au Grand Conseil ont retenu longuement l'attention du Comité central. Dans cette rapide chronique, je me borne à mentionner le fait. Je reviendrai à ces commentaires auxquels il vaudra la peine de consacrer un article spécial.

\* \* \*

Le Comité de la loterie neuchâteloise sollicite notre appui pour recommander son œuvre au corps enseignant du canton de Vaud, où l'ouverture de dépôts de billets n'a pas été autorisée. Etant donné que le bénéfice sera destiné avant tout au soulagement des chômeurs nécessiteux, le Comité central décide de répondre favorablement à la requête qui lui a été adressée moyennant que les mesures d'exécution soient un peu retardées en raison de nos propres appels en faveur du Congrès.

\* \* \*

Il est fait lecture de deux articles de journaux. L'un d'eux affirme que les baisses de traitements vont de 5 à 18 %. Le premier taux a surpris plus d'un lecteur ; il est cependant exact et s'applique aux membres du corps enseignant et fonctionnaires nommés l'année dernière, ainsi qu'aux gendarmes et cantonniers rétribués d'après l'échelle de 1927 ; mais pour les uns et les autres ce taux implique certaines charges de famille.

Le second article a paru dans la *Suisse libérale* du 17 mars. Il renferme la lettre qu'un fonctionnaire a adressée à son chef hiérarchique pour être payé selon les normes proposées par le Conseil d'Etat et non pas d'après celles votées par le Grand Conseil. Il demande donc qu'on lui inflige la baisse temporaire de 10 % ; c'est incroyable, mais c'est ainsi. Le fonctionnaire en question, qui est, paraît-il, professeur à l'Université, pousse la candeur jusqu'à espérer que son exemple du sacrifice sera suivi par d'autres serviteurs de la république ! La rédaction de la *Suisse libérale* fait suivre cette lettre d'appréciations flatteuses à l'adresse de son auteur ; par contre elle n'a que des propos acerbes et désobligeants pour les députés bourgeois qui ont voté la réduction de 8 %. Prochainement, nous reviendrons sur cette lettre stupéfiante.

\* \* \*

Le Comité central s'occupe de la situation des porteurs du brevet primaire qui attendent un poste ; on en compte environ 140, paraît-il. Au rythme actuel des nominations, il y en a au moins pour 10 ans à caser tout ce monde ; malgré cela, les écluses de nos écoles normales continuent à vomir de nouveaux chômeurs. Les parents sont-ils au courant de cette situation ? Il ne le semble pas. Il appartiendrait au Département de l'Instruction publique de renseigner la population par la voie de la presse. Des démarches seront faites dans ce sens.

\* \* \*

D'autres questions ont encore été soulevées, sans qu'aucune décision ait été prise. Notons la situation du Fonds scolaire et l'établissement de son inventaire

où les titres devraient, semble-t-il, être portés à leur valeur du jour, et non à leur valeur d'achat. Le soussigné, membre du Comité du Fonds, donne les renseignements désirés. En ce qui concerne les titres, il n'y a pas nécessité de les coter à leur valeur réelle tant que le Fonds ne doit pas les réaliser.

Il est question aussi de ces communes qui refusent d'augmenter l'impôt et se rabattent sur des suppressions de classes pour équilibrer leur budget. En 1923, lorsque le Grand Conseil décréta la suppression de 40 classes, certaines communes se rebiffèrent ; aujourd'hui, la tendance est différente, et nous voulons espérer que l'Etat fera opposition dans tous les cas où une suppression de poste ne sera que prétexte à écarter toute nouvelle charge fiscale.

Certaines communes du Val-de-Travers songeraient même, dit-on, à supprimer leur subvention en faveur du Fonds scolaire, ce qui serait illégal. Comme on le voit, la machine à tondre continue à évoluer éperdument sur le dos de l'enseignement primaire. Plus que jamais notre Comité central doit veiller au grain.

J.-Ed. M.

### MAÎTRES ABSTINENTS

#### Section neuchâteloise.

Le 25 janvier 1936, les Maîtres abstinents neuchâtelois tenaient une assemblée générale quelque peu retardée par les circonstances et qu'il faut marquer d'une pierre... noire ! La crise a passé par là. Les Maîtres sont avant tout des maîtres, et les temps troublés que nous traversons semblent porter un grave coup à notre association. Notre société pourrait-elle, ou plutôt devait-elle y survivre ?

D'autre part, notre dévouée présidente, qui fut à la brèche dès avant la création de notre société, puisque présidente déjà du comité provisoire dont sortit la section neuchâteloise des Maîtres abstinents, Mlle Berthe Jacot, nous informait de sa décision irrévocabile de quitter la présidence.

La discussion qui suivit la lecture du rapport présidentiel ayant montré que notre association se devait de continuer à vivre, et M. le directeur des Ecoles primaires de Neuchâtel ayant même, au cours d'une brève intervention, été très encourageant à cet égard, le soussigné a finalement cru devoir accepter, à titre provisoire, de succéder à Mlle Jacot.

Le Comité des Maîtres abstinents prie donc tous les intéressés de noter le changement de présidence et l'adresse du nouveau président (*M. Paul von Allmen, Bellevue sur Bevaix*), et se permet de compter sur l'appui et sur la sympathie non seulement des Maîtres abstinents, mais encore de la Société pédagogique comme des autorités, notre groupement n'ayant pas de raison d'être pour lui-même, mais existant uniquement comme groupe spécialisé au sein de l'organisation scolaire dans laquelle, pour laquelle et avec laquelle il doit travailler, dans l'intérêt du monde scolaire et du peuple neuchâtelois.

Qu'il nous soit permis de dire enfin simplement, mais avec émotion, notre reconnaissance à Mlle Jacot, au moment où nous la voyons quitter la place qu'elle a remplie jusqu'à ce jour avec tant de dévouement. Les Maîtres abstinents lui doivent tout ce qu'ils ont, et sa décision est déplorée de chacun de nous.

Nous sommes heureux cependant de voir Mlle Jacot continuer à faire partie de notre Comité.

P. v. A.

### A PROPOS D'UN DEVOIR DE L'ECOLE

*Par suite de malencontreuses circonstances, cette lettre n'a pas pu paraître plus tôt ; nous nous en sommes excusé auprès de son auteur. (Réd.)*

M. Lagier, dans son article<sup>1</sup>, donne lui-même la clef du programme social actuel en parlant de la nécessité des principes chrétiens « vécus », idée sous-entendue dans mes précédentes remarques, et non relevée. Avec ces principes « vécus » seraient supprimés :

- 1<sup>o</sup> Les suicides, qui sont la négation de l'espérance chrétienne.
- 2<sup>o</sup> L'égoïsme féroce, qui multiplie toujours plus les barrières, les haines de classe, le paupérisme et les révoltes de toute nature.
- 3<sup>o</sup> Les appétits matériels de plus en plus insatiables, qui poussent les chefs et les brasseurs d'affaires à accroître leur puissance au détriment de la vraie charité, mais souvent, hélas ! au nom de Dieu.
- 4<sup>o</sup> Les idées néfastes qui font oublier, dans l'éducation de l'enfant, la destinée promise à l'homme : la vie éternelle. Chrétien venant de Christ, athéisme ne peut pas être synonyme d'éducation. On l'a oublié dans l'article précédent celui de M. Lagier.

Les principes chrétiens « non vécus » sont entièrement responsables du gâchis actuel, où des milliers de volontés diverses s'érigent, dans tous les domaines, contre l'unique et nécessaire volonté divine. C'est l'homme ayant créé Dieu à son image.

Les principes chrétiens « vécus », c'est l'homme dépendant pour toutes choses de son Créateur. C'est d'une grande simplicité, soit, mais il faudrait y revenir...  
Gille BESSON.

### PRÉCISIONS

Quand M. Vaglio n'aurait soutenu que cette opinion : « L'Ecole doit inculquer à l'enfant ses devoirs envers Dieu », tout ce que je lui ai opposé trouverait sa justification. Car, en abordant apparemment ici un seul problème d'éducation, on soulève en fait une question politique inévitable.

Si M. Vaglio nous avait fait part du sentiment de sa responsabilité de croyant à l'égard de ses élèves, je n'aurais pris la plume que pour lui exprimer mon respect. Or, mon collègue ne dit pas : « Je dois », mais « l'Ecole doit... ». Il met ainsi en cause une institution, l'Etat qui l'a créée, le corps enseignant tout entier. De plus, il pense exprimer l'avis de la grande majorité des instituteurs. Je crains bien qu'il n'ait raison sur ce point et qu'on ne voie bientôt apparaître la phrase précitée dans nos lois scolaires. De quelle arme disposeraient alors les autorités ! Les pharisiens — qui sont toujours à l'œuvre — n'auraient de repos qu'après avoir dénoncé tous les maîtres dont les convictions religieuses manquent de consistance. Et les révocations de pluie ! Les péagers repentants trouveraient-ils grâce dans un monde d'où la charité risque bien d'être bannie ? J'en doute.

Le propos de M. Vaglio forme en réalité la conclusion d'un raisonnement impeccable : si Dieu est, l'Ecole ne peut pas l'ignorer ; donc elle doit... Cela rappelle le discours que dut tenir certain pape à certain empereur : « Dieu existe. Il est le maître des cieux et de la terre. Je le représente ici-bas. Donc,

<sup>1</sup> *Bulletin* N° 4, 26 janvier.

tu me dois obéissance. » Si le souverain pontife avait voulu affirmer par là la supériorité du spirituel sur le temporel, il se serait acquis le respect de la chrétienté de tous les temps. Mais il ne voulut pas s'en tenir à une déclaration de principe : il ne pouvait adopter une attitude de neutralité entre Dieu et un prince récalcitrant. Il crut devoir conformer les faits à la vérité : pour cela, il entreprit contre l'empereur une guerre impitoyable, et il discrédita l'Eglise. Des gens bien intentionnés se sont ainsi fourvoyés. En vertu d'une logique rigoureuse, ils ont fait connaître au monde les pires aberrations : la croisade des Albigeois, l'exécution de Servet, la révocation de l'Edit de Nantes.

Plus récemment, des chrétiens que l'expérience avait instruits ont agi avec plus de prudence. Tout en proclamant bien haut la primauté du spirituel, ils se sont refusés à ce que celui-ci s'incorpore à un homme ou à un gouvernement pourvu de pouvoirs illimités, s'interposant entre Dieu et les hommes, et gouvernant ceux-ci au nom de celui-là. Parce qu'ils n'ont pu admettre que la vérité sortît de la seule bouche du prêtre, ils en sont venus à s'opposer à toute autorité religieuse de caractère dictatorial. Toutes les fois que l'occasion s'en est présentée — c'est-à-dire quand ils ont usé de leur pouvoir politique — ils ont écarté des textes constitutionnels et le nom de Dieu et l'expression des devoirs envers lui : ils ont ainsi manifesté leur volonté de ne plus confier à l'Etat, et à l'Etat seul, la cause de Dieu. En fait de protection de la foi, ils se sont bornés à exiger la liberté de pensée, droit de tous qui implique pour chacun le devoir de respecter son prochain... et c'est ce qu'ils pouvaient demander de mieux ! Leur influence a été déterminante dans l'élaboration de la Constitution fédérale actuelle.<sup>1</sup>

Ces hommes-là avaient compris qu'à vouloir contraindre en matière de foi, on s'engage à lutter contre les impies par tous les moyens, la persécution comprise. Ils avaient senti combien cette aspiration à la puissance était indigne de disciples du Maître doux et humble de cœur, dont le royaume n'est pas de ce monde. Ils avaient présent en mémoire le précepte selon lequel celui qui veut être le plus grand doit être le serviteur de tous.

Je vénère ces gens comme mes éducateurs. C'est pourquoi j'ai parlé.

P. Piot.

## INFORMATIONS

### RADIO-SCOLAIRE

#### A propos du Jeu radiophonique : Henri Dunant et l'Oeuvre de la Croix-Rouge de Mme C. Hornung et M. Albert Malehe.

Dans le dessein de faciliter aux classes la préparation à l'écoute et aussi la rédaction des travaux que les élèves pourront être appelés à fournir à la

<sup>1</sup> On ne manquera pas d'objecter à ceci la dédicace « Au nom du Dieu tout-puissant » relevée déjà par M. Vaglio. A quoi je réponds : 1<sup>o</sup> Dieu n'a pas été plébiscité par l'adoption de la Constitution fédérale ; peut-on déclarer croyants ou impies respectivement les partisans et les adversaires de celle-ci ? 2<sup>o</sup> La dite formule ne comporte nullement l'obligation de croire en Dieu, chaque individu ayant toute liberté à cet égard. 3<sup>o</sup> Elle n'implique pas davantage l'obéissance au Tout-Puissant : qu'un citoyen s'avise d'invoquer un ordre divin pour se soustraire à une obligation constitutionnelle, on lui rappelle qu'en ce pays le peuple est souverain. — La dédicace n'était point insérée dans un article, elle n'a aucune valeur juridique. Cette heureuse circonstance en fait une source d'inspiration dont la vie publique peut encore bénéficier.

suite de cette émission du mercredi 29 avril à 10 h. 05, voici quelques notes que nous devons à l'obligeance des auteurs.

On désigne sous le nom de *Croix-Rouge* une vaste association de bienfaisance qui a pour but l'aide et les secours aux blessés ou aux malades en cas de guerre.

Cette association existe dans tous les pays. Son Comité central est à Genève. Il s'appelle « Comité international de la Croix-Rouge ».

Pourquoi a-t-on choisi Genève comme siège de cette organisation ? Parce que l'homme qui conçut le premier l'idée d'une telle société, Henri Dunant, était Genevois. Et aussi parce que l'acte de fondation de cette société a été signé à Genève, le 22 août 1864.

Cœur sensible, esprit religieux, Henri Dunant ne semblait pas destiné à jouer ce rôle de bienfaiteur. C'était un homme d'affaires. Toujours préoccupé néanmoins, de remédier aux maux de la guerre, il se trouvait en Italie durant l'été de l'année 1859 et avait pu assister, en spectateur, et grâce à un général français, le général de Beaufort qu'il connaissait, à la bataille de Solférino où il avait aidé à soulager de son mieux les atroces souffrances des mourants. Profondément ému de ce qu'il avait vu, il écrivit peu après un livre qu'il intitula : « Un souvenir de Solférino ». Et c'est justement le succès de ce livre, ce sont les démarches que firent Dunant et ses collaborateurs auprès de divers Etats, qui aboutirent à la signature de la « Convention de Genève ».

L'idée de cette Convention, c'est qu'un blessé ou un malade n'est plus un soldat. Il doit être aussitôt secouru comme tout autre homme qui souffre. Il doit échapper à la guerre. Et tous ceux qui lui prodiguent des soins, brancardiers, ambulanciers, infirmiers, médecins, etc., doivent être considérés comme des neutres. Le signe de cette neutralité est la croix rouge sur fond blanc, c'est-à-dire les couleurs suisses inversées.

Depuis 1869, la Croix-Rouge s'est beaucoup développée. Au cours de la grande guerre de 1914-18, elle a rapatrié les blessés de tous les pays, elle a recherché les disparus, elle a assuré l'acheminement de la correspondance des prisonniers, visité les camps où ils vivaient. Son activité s'étend aujourd'hui aux domaines les plus divers.

En outre sous le nom de « Ligue des Croix-Rouges », un Comité voisin travaille en liaison avec celui de Genève et se voue surtout aux œuvres de paix : lutte contre les épidémies, secours en cas de catastrophes (inondations, tremblements de terre, etc.), protection de l'enfance, entr'aide parmi la jeunesse (correspondance interscolaire).

Les cinq fondateurs de la Croix-Rouge de Genève sont : Henri Dunant, Gustave Moynier, le général Dufour, le Dr Appia, le Dr Maunoir. Grâce à eux, une œuvre humanitaire est née, qui a créé l'un des plus grands courants de charité qu'on ait vus dans le monde.

Ce Jeu radiophonique comprend cinq parties d'inégale longueur, à savoir :

I. Solférino. — II. Paris, 1863. — III. La Convention de Genève. — IV. Heiden. — V. La Croix-Rouge dans le monde.

Le souci du respect de la vérité historique qui a guidé les auteurs a fait apparaître dans ce jeu plusieurs expressions peu familières aux enfants, quelques allusions historiques et pas mal de noms propres qu'il eût été assez malaisé de supprimer sans nuire au caractère de cette page d'histoire.

H. B.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### FORMATION

#### de la conscience, du caractère et de l'esprit de responsabilité de l'enfant, surtout en ces temps de crise.

(Nous publions ci-après un extrait du rapport qui sera présenté à la réunion générale de la Société valaisanne d'Education, à Ardon, le 22 avril prochain. — Ce rapport est publié *in extenso* dans le numéro du 31 mars de l'*Ecole primaire*, notre excellent confrère valaisan. Nous souhaitons une bonne journée à nos collègues. — Réd.)

.... Pour donner à l'enfant la conscience très nette de sa responsabilité envers Dieu, envers le prochain, il faut l'entourer d'une atmosphère de liberté ; sans liberté, pas de responsabilité ; rien ne paralyse l'initiative comme la vie compressive, où tout est minutieusement réglé, exigé, surveillé, où l'on a la sensation d'être entraîné comme dans un wagon de chemin de fer. On devient rouage. La vieille manière de comprendre l'internat n'est qu'une préface naturelle au fonctionnarisme.

Mais cette liberté ne doit pas amener la disparition de l'autorité du maître. Certains éducateurs, Tolstoï, Ferrer, prétendent que la liberté de l'enfant doit être absolue ; qu'il faut respecter sa personnalité naissante, mettre toute attention à développer sa nature originale, son caractère singulier. Comme Rousseau pour son *Emile*, le guide doit suivre et non précéder. Ces théoriciens sont des saboteurs de la liberté. L'enfant doit obéir dès qu'on lui donne un ordre, car sa raison et sa volonté ne sont pas encore suffisamment mûres. Il s'agit simplement de lui laisser le plus d'occasions possibles d'exercer son initiative. Le vrai contrepoids à l'exercice de cette initiative se trouve dans la responsabilité de l'enfant. Toute infraction à la règle doit recevoir une sanction, au moins un reproche.

Le régime de l'éducation par la liberté et la responsabilité est plus difficile que le régime caserne ou système prison. Aussi exige-t-il de l'éducateur une action constante sur chacun de ses élèves, et non pas seulement une simple direction imprimée sur l'ensemble. La tâche est plus rude, mais au lieu de créer des automates, des machines vivantes, on forme des personnes ayant elles-mêmes le principe et l'initiative de leurs actes, et qui, non seulement acceptent les responsabilités, mais les désirent.

Ce principe posé, comment l'appliquer en détail dans la pratique, en tenant compte surtout de l'âge des élèves ? Avec les plus jeunes on recourra, à condition de n'en pas abuser, au moyen que préconise Rousseau : amener l'enfant à réfléchir lui-même sur les conséquences *naturelles* de ses actes. L'enfant doit acquérir la conviction que, s'il souffre, il aurait pu et dû éviter la cause de cette souffrance que s'il éprouve une jouissance qui a exigé un effort pour se la procurer, il l'a bien méritée.

De la sorte, évidemment, on le fait agir par intérêt personnel. Mais on l'exercera aussi à se conduire pour des motifs moins intéressés : l'amour de Dieu, du prochain, la reconnaissance ; on lui parlera déjà du devoir, on lui montrera que l'intérêt n'est pas tout dans la vie.

Quand l'enfant grandira, on s'adressera plus directement à son intelligence, on redressera ses jugements sur sa conduite et sur celle des autres. Ce sera l'occasion d'insister sur la solidarité humaine.

Pour atteindre ce but, il existe bien des moyens. Tous les incidents de classe peuvent donner lieu à des appréciations de la part du maître et des élèves ; chaque fait peut être examiné au point de vue de ses conséquences pour son auteur et ses semblables. L'histoire, l'étude des fables, ces mines de leçons pratiques, les récréations, les promenades, tout fournira des exercices sur la question des responsabilités.

Avec des élèves plus âgés, habitués déjà à la réflexion et plus instruits sur leurs devoirs, on emploiera un langage plus élevé ; on fera davantage appel à leur raison, à leur dignité personnelle, au sentiment du devoir. On pourra même leur donner de temps en temps, comme thème de composition, un sujet moral ou social, dans lequel ils exposeront les conséquences naturelles, morales et sociales de tel fait, de telle négligence ou manquement au devoir.

Enfin, pour que ces leçons portent plus de fruit, on mettra parfois les élèves à l'épreuve, en laissant de plus en plus le champ libre à leur initiative. Ils prendront ainsi une conscience plus nette de leur puissance d'agir ; ils comprendront mieux la part qui leur revient dans les événements auxquels ils ont été mêlés ; ils acquerront l'habitude de réfléchir avant d'agir et de se juger équitablement ; ils apprendront enfin, ce qui est de la plus haute importance, à ne jamais décliner lâchement leurs responsabilités.

L'éducateur s'ingéniera à réagir contre certains défauts qui étouffent le sentiment du devoir et font qu'on se moque des conséquences de tel ou tel acte blâmable, comme la paresse, le vice impur, la versatilité de l'humeur, la colère, etc. Evitons d'élever nos élèves en serre chaude, de leur épargner toute peine, même légère, sans cela on leur prépare des déceptions de toute sorte. Si l'on veille à ce qu'ils ne soupçonnent même pas le mal, plus tard, quand ils seront exposés à toutes les tentations, ils seront sans défense, ignorants des moyens d'y résister. L'histoire de frère Philippe et des oies l'atteste éloquemment. On aura voulu faire des hommes et on n'en aura fait que des poupées. Cette formation du sentiment de la responsabilité sera plus intense, plus complète aux cours complémentaires, à l'occasion surtout des leçons d'histoire, de civisme et de sociologie.

Sans doute, nos écoles primaires sont et resteront toujours impuissantes à former, elles seules, un bon jugement politique, à mener à bien l'éducation civique où le citoyen prend conscience de ses droits, de ses devoirs et de ses responsabilités ; mais elles peuvent y contribuer dans une certaine mesure, en développant de bonne heure, comme nous venons de le dire, un certain nombre de qualités, sans lesquelles il n'y a pas de citoyen honnête et éclairé. Telles sont en particulier l'amour de la vérité et de la justice, le sens de l'ordre, le bon usage de la liberté, le sentiment de la communauté, disons mieux, de la cité.

#### Conclusions.

Actuellement, la société subit une crise sans précédent dans l'histoire. Les causes en sont d'ordre économique, politique, mais surtout moral. Pour y remédier d'une manière efficace, il faut commencer par la jeunesse et s'occuper surtout de son éducation morale en cultivant la conscience, la volonté ou le caractère et le sentiment de la responsabilité.

Ce résultat ne pourra être atteint qu'avec le concours de la religion, seule inspiratrice et protectrice des vertus essentielles à toute société normalement

organisée : la *charité* et la *justice*, qui résument en elles toutes les autres vertus sociales.

Ce travail de rénovation doit s'accomplir principalement à l'école, milieu particulièrement favorable, puisqu'elle est elle-même une petite société, pour se continuer plus tard dans les œuvres sociales déjà existantes ou à créer encore suivant les besoins.

**Premier objectif** : Formation de la conscience.

**Deuxième** : Formation du caractère.

**Troisième** : Eveil et développement du sentiment de la responsabilité.

#### A PROPOS DE SOURIRES (*suite et fin*)

Après m'avoir traité de « judaïsant », de philosémite et m'avoir accusé de manque d'objectivité et de parti pris, M. Schüle me remercie du ton courtois de ma réponse. Je suis très heureux de l'avoir si agréablement surpris ; il ne m'a jamais paru nécessaire, pour défendre mes opinions, de manquer aux règles élémentaires de la probité et de la politesse. Puis M. Schüle me pose des questions, sans avoir pourtant tenu à m'honorer de quelques réponses. Si bien que je ne vois guère l'utilité d'un dialogue, tout ponctué de points d'interrogation. Cependant je ferai remarquer que la confusion entre le sensible et le réel que dénonce M. Schüle, il est, de nous deux, le seul à sembler l'avoir commise. Si, comme il l'affirme, il tient aussi à ce que l'histoire soit écrite de façon scientifique et désintéressée, je ne comprends plus du tout la raison de son intervention, car je ne saurais me flatter de l'avoir si tôt convaincu et rallié à des idées qui lui paraissaient naguère fort incongrues. (Cf. son premier article.)

Il pousse la gentillesse jusqu'à nous apprendre qu'il y a, en histoire, des faits et des interprétations !

*Il pleut des vérités premières,  
Tendons nos rouges tabliers !*

Faudra-t-il lui rappeler qu'aucune interprétation n'est valable si elle n'est basée sur des faits scientifiquement établis et que je me suis élevé, non contre une philosophie de l'histoire, — encore que je n'y croie guère, — mais contre une possible falsification des faits !

Quant aux distinctions que M. Schüle fait entre historiens « de gauche » — on dirait qu'il les cite pour m'amadouer ! — et historiens « de droite », je ne les reconnaiss pas. Il y a, pour moi, des historiens et des pamphlétaires.

Je souhaite m'être fait comprendre, cette fois, et j'aimerais beaucoup connaître l'opinion de M. Schüle sur les sourires des congressistes de Bâle.

Robert JAQUET.

#### LE CARNET DE L'INSTITUTEUR

##### A PROPOS DES FONDEMENTS DE LA CULTURE

Il est très facile de se montrer injuste et dédaigneux dans ses jugements à l'égard de l'école populaire et du travail qui s'y accomplit. Et l'on ne s'en fait pas faute dans certains milieux. Les maîtres vont-ils se cabrer devant cette attitude désobligeante et riposter du tac au tac en relevant à leur tour les insuf-

fisances et les incohérences de l'action chez leurs critiques ? De temps à autre, pourquoi pas ?... *Un peu de dispute ranime*, a dit un de nos plus fins poètes.

Mais il y a mieux à faire : éprouver toutes choses et retenir ce qui est bon. Ecartez les scories pour s'efforcer de trouver une parcelle de métal utilisable dans la pelletée de déchets qui vous est lancée. Les devoirs de l'école, ses responsabilités dans l'éducation générale ? Aucun maître ne songe à les nier, pas plus qu'à les secouer de ses épaules. C'est même sa croix permanente, qu'il porte le plus souvent sans se plaindre. Croyez-vous donc qu'il soit le seul à ne pas souffrir des carences de tous genres que le spectacle de la vie des individus et de la société vous fait sauter aux yeux ?

Et si l'on vient lui faire remarquer, sans aucune bienveillance, combien il y a encore d'enfants qui ne savent pas parler,— d'hommes faits aussi,— dont le langage est d'une pauvreté désolante, qui ont les yeux fermés aux beautés et aux leçons de choses extérieures, le maître d'école ne sera pas le dernier à dire son peccavi, tout en rappelant avec force qu'il est d'autres fautifs que lui, et de plus grands, souvent.

Il sait mieux que personne qu'il n'importe pas tant de faire à l'école le plus possible de grammaire, de géographie, de calcul, ou de gymnastique, que de travailler inlassablement au développement harmonieux de toutes les facultés de l'intelligence et du cœur. Et il se prend à répéter parfois, la tête dans ses mains, la parole anxieuse de l'apôtre : *Qui est suffisant pour ces choses ?*

Il ne se formalise pas qu'on lui répète, après tous les grands pédagogues, que son travail essentiel consiste à ouvrir les intelligences plus qu'à les meubler, à édifier la langue plus qu'à l'encombrer de redites et de clichés ; c'est pourquoi il s'appliquera à rechercher et à développer les sujets pris dans l'ambiance de l'enfant pour en faire l'objet de causeries libres et familières, et il trouvera son plaisir à apporter à ses ouailles de beaux récits assaisonnés à leur appétit et susceptibles d'agir sur leur cœur, tout en leur dilatant raisonnablement la rate.

C'est là surtout la tâche de l'enseignement élémentaire, où les premières leçons doivent être uniquement des causeries, non pas à bâtons rompus, mais avec un plan et un but. Causeries dans lesquelles les bambins auront une part active, sans toutefois vouloir les transformer en *sketch* pour les auditeurs de la Radio, et donner aux jeunes acteurs l'envie prématurée de « monter sur les planches ».

La leçon orale par l'enfant — je ne parle pas de « récitations » — est encore trop négligée dans les petites classes. On croit volontiers qu'un enfant ne sait rien, qu'on ne peut rien lui demander, tant qu'il n'a pas appris à lire et à écrire Profonde erreur. Dès le premier jour, il peut parler et apprendre à mieux parler ; il peut exprimer les impressions que lui procure la vue des choses et s'enquérir de la nature de ces choses. C'est là tout le fondement de la culture.

## LE COIN DU FRANÇAIS

### De la mesure...

Lorsque la révolution russe à ses débuts refoula chez nous de nombreuses familles suisses et laissa filtrer à travers les mailles du filet policier un certain nombre de fidèles de l'ancien régime, l'un de ceux-ci, un médecin des prisons, charmait ses loisirs forcés en jouant du violoncelle. Instrument sur lequel il

travaillait avec une réelle maîtrise. Il participait parfois à une audition musicale de bienfaisance avec un violoniste, une pianiste ou une chanteuse. Sa recommandation pressante était toujours celle-ci : *la misour !... la misour !...* Il était payé pour savoir, le pauvre, que les révoltes manquent généralement de mesure, souvent de justesse et de justice. On l'a bien vu après quatre-vingt-neuf de classique mémoire, et plus près encore. Du moins voulait-il, notre médecin mélomane, conserver cette précieuse qualité dans le domaine de la musique, terre d'harmonie entre toutes.

Ce mot qui nous amusait, tout en nous éduquant, me revient à l'esprit à propos de la controverse ouverte en ce moment *pour le français*.

Nous avons déjà relevé l'épithète énorme du « garrot de négligences et de gaucheries », fabriqué tout exprès, semble-t-il, par les maîtres pour « juguler » les jeunes intelligences. Nous n'y reviendrons plus, sinon pour marquer notre étonnement qu'un tel défaut de mesure ait passé inaperçu de ceux qui ne voient que sujet d'admiration dans les exagérations des contempteurs de l'école, et sujet de dédain dans un simple badinage philologique d'un maître d'école.

Un autre terme qui outrepasse aussi la mesure, c'est celui de « massacre ». Le critique qui avait titré ainsi l'article de journal où il mettait en cause, avant tout, les programmes scolaires, l'a compris de lui-même puisque dans ses nouvelles remarques il ne parle plus que de « malaise ». Ses notations, judicieuses et fines, n'en seront que plus goûtables par tous les maîtres d'école, aussi bien que par le grand public, et leur effet utile ne pourra qu'en être augmenté.

Troisième exagération à mettre au point, « ergotage et place perdue » compris. C'est ce diagnostic superficiel dans lequel on entasse tous les symptômes défavorables en un raccourci brutal pour justifier la déclaration mortuaire anticipée de la langue française. « *Le bon parler français se meurt peu à peu... il agonise lentement ; barbarismes, solecismes, argots divers, néologismes scabreux, mots étrangers monstrueux ou pédants l'étouffent chaque jour davantage* ». (*Educateur*, n. 14.) Ce raccourci donne-t-il vraiment la physionomie exacte et nuancée du français tel qu'il se parle entre gens bien élevés, et tel qu'il s'écrit encore, quoi qu'on en dise, dans la plupart des livres et des revues, dans des pages entières de la presse quotidienne, voire même dans les journaux pédagogiques ? Certaines sections de la sacro-sainte *information* mises à part ; d'ailleurs, leur portée très éphémère en réduit considérablement l'importance.

Non, l'impression du lecteur attentif, comme celle de l'auditeur des bonnes communications radiophoniques, n'est nullement que le « bon français agonise lentement, et qu'il soit en train d'être étouffé » par les barbares. Il en a vu bien d'autres depuis les jacqueries du temps de Froissart et de Charles d'Orléans, depuis les mièvreries de l'époque du grand Molière, jusqu'au « blanc-manger » et au « dadaïsme » de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Un maître d'école.*

#### LE FRANÇAIS ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Il ne me plaît pas du tout de lire dans l'*Educateur* des articles émanant même parfois de maîtres critiquant l'enseignement du français dans nos classes primaires.

Ne perdons pas de temps en discussions vaines et stériles.

Nous l'aimons notre école primaire et nous souffrons vraiment de la voir attaquée. Nous autres « petits maîtres primaires » *ne sommes des spécialistes en aucune discipline*. Cela peut sembler paradoxal. Que ne nous demande-t-on pas en effet ?

1. Un meilleur enseignement du français.
2. Un solide enseignement du calcul.
3. Du dessin, beaucoup de dessin.
4. De la gymnastique pour la santé de nos enfants, sans oublier le solfège et toutes les autres disciplines.

N'oublions pas, mes chers collègues, que nous avons *32 heures* hebdomadaires et *16 à 18 disciplines* à échelonner sur nos horaires.

Nous ne faisons pas *suffisamment de français*, nous ne le *pouvons pas*. Mais, j'affirme qu'on n'en fera jamais trop. Il faut passer sur « les limites assignées », Pour nous, le *français* et *l'arithmétique* resteront toujours pratiquement les *disciplines essentielles de l'enseignement primaire*. On nous contraint trop à « l'oublier ».

Nous enseignons le français avec un réel plaisir ; je chaparde de temps à autre quelques minutes ailleurs. Cette discipline, au fond, en touche bien d'autres.

Qu'on ne m'accuse pas d'être satisfaite pleinement de ce qui est. Ce serait bien mal me saisir. Nous faisons ce que nous pouvons, tout ce que nous pouvons, avec des programmes où il y aurait à mon humble avis, *pas mal à élaguer*.

Qu'on nous donne d'abord *la possibilité* de faire mieux en accordant au français une place plus large.

N'oublions pas que les classes de filles ont 4 heures ou généralement 6 heures de travaux manuels, heures que les classes de garçons peuvent consacrer au français ou au calcul, — à moins que ce ne soit à une autre discipline.

*Critiquer est bien. Réformer, agir vaut mieux.*

C'est trop souvent, dans des domaines fort divers, *la faute à l'école primaire*. Elle a *bon dos et nous aussi*.

Tout n'est pas parfait certes. Le manuel de grammaire nous paraît diffus. Il ne fut qu'un guide. Nous avons dû énormément, comme nos collègues d'ailleurs travailler en dehors.

Les manuels ne font pas tout, loin de là. Il faut enseigner avec enthousiasme, avec joie.

Pour nous, le temps où nous n'aurons *d'autres experts* que *nos inspecteurs*, où le français aura *la place* qui lui *revient*, où nous aurons les *possibilités de travailler davantage* les disciplines essentielles, un immense progrès sera réalisé pour le plus grand bien de nos enfants et pour la satisfaction profonde de nos chers collègues.

Rose PEITREQUIN.

## INFORMATIONS

### **ASSEMBLÉE ET COURS DE PERFECTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE POUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN**

Les membres de la S. V. E. D., ainsi que le corps enseignant, sont cordialement invités à assister à l'assemblée générale de cette société, qui aura lieu,

le 25 avril, à Lausanne, salle des sciences de l'Ecole normale, à 14 h. 15. Ordre du jour statutaire.

A 14 h. 45 précises, dans l'aula du même établissement, M. Dottrens, directeur d'école à Genève, donnera **une conférence contradictoire avec projections, sur « La réforme de l'écriture »**. Cette conférence est organisée en commun par la Société vaudoise pour l'enseignement du dessin et par la Société vaudoise de travaux manuels et de réformes scolaires. L'entrée en est libre.

Il est à peine besoin de signaler l'importance de cette manifestation qui mettra pour la première fois devant le corps enseignant vaudois la question si actuelle de la réforme de l'écriture. On sait que M. Dottrens, qui est un brillant conférencier, vient de faire aboutir cette réforme dans son canton. Il est du devoir de chaque maître vaudois d'écouter les arguments respectifs des partisans et des adversaires de la réforme pour pouvoir juger en connaissance de cause.

L'exposé de M. Dottrens sera illustré de nombreuses projections et d'une exposition de travaux d'élèves provenant de plusieurs cantons. De son côté, la S. V. E. D. exposera dans le corridor du deuxième étage, des travaux d'élèves sur l'écriture décorative. Les maîtres qui pratiquent les nouvelles écritures dans leurs classes et qui consentiraient à exposer quelques travaux d'élèves, peuvent les envoyer au président de la S. V. E. D. avant le 20 avril (adresse : R. Berger, professeur, Morges).

Pendant le mois de mai, la S. V. E. D. organise les cours suivants de perfectionnement pour l'enseignement du dessin.

*Samedi 9 mai : Le croquis improvisé au tableau noir*, par Mlle Jeanne Guignard. (Les participants devront se munir de papier et de crayon.)

*Samedi 16 mai : L'enseignement de la perspective d'observation à l'école primaire*, par M. Richard Berger. (Démonstration sur dessins d'élèves.)

*Samedi 23 mai : Rythmes plastiques et rythmes musicaux*, par M. A. F. Duplain, professeur (avec projections lumineuses et audition de disques de gramophone).

Les deux premiers sujets sont ceux qui préoccupent le plus actuellement les maîtres dans leur enseignement du dessin. Quant à la conférence de M. Duplain, elle révélera une science captivante bien que peu connue chez nous : **les auditions colorées**. M. Duplain montrera comment on peut stimuler et diriger l'imagination de l'élève dans les leçons de dessin au moyen d'une musique appropriée. Les résultats de ses recherches sur les relations entre la peinture et la musique susciteront un vif intérêt, à la fois chez les dessinateurs et chez les musiciens.

Les cours se donneront comme précédemment à la salle du rez-de-chaussée du Musée Arlaud, à Lausanne. Ils commenceront à 14 h. 15. L'entrée est libre pour les membres de la S. V. E. D. Pour les autres personnes : 1 fr. 50 par samedi.

#### Responsabilité en matière économique.

La « Semaine Suisse » nous écrit :

Il n'est pas de jour que ne s'élèvent, des milieux industriels, de très justes plaintes sur une incompréhensible prévention du public : l'attirance qu'exercent sur lui les produits étrangers n'a trop souvent d'égale que son dédain pour notre

fabrication suisse et sa méconnaissance des exigences posées toujours plus impérieusement par le problème du chômage. Est-ce un *hasard* si régulièrement ces plaintes sont en particulier dirigées contre les institutrices, les comités féminins et les maîtresses ménagères ? Nous voudrions le croire, car il est trop déprimant de penser que cette indifférence à l'égard du sort de notre industrie et de notre artisanat suisses se rencontre justement auprès des personnes qui ont mission de former la jeunesse. Notre corps enseignant féminin ne doit pas seulement instruire cette jeunesse, mais il doit encore lui inculquer les principes qui sont à la base d'une sage administration du patrimoine tant personnel que national, lui apprendre à se préoccuper dans ses achats, en même temps que de l'intérêt individuel, de celui de la communauté.

Les quatre cinquièmes du total des achats concernant le ménage sont faits par des femmes et c'est pourquoi nous trouvons d'autant plus alarmants les propos que les industriels nous rapportent sur un trop grand nombre d'institutrices : que certaines d'entre elles ne veulent même pas essayer les produits suisses ; que d'autres haussent les épaules quand on leur parle de la nécessité de créer des possibilités de travail ; que d'autres encore trouvent toujours des critiques à faire aux produits sortant de nos fabriques ou ne les approchent que pleines de méfiance, alors qu'elles adoptent aveuglément tout ce qui vient de l'étranger ; que beaucoup enfin s'empressent de prêter une oreille attentive à ceux qui prétendent, sans raison suffisante, que leurs produits sont *aussi* suisses, quand il serait si facile d'obtenir à ce sujet tous les renseignements voulu auprès des offices compétents.

Nous voulons nous garder de tout chauvinisme et de toute étroitesse d'esprit. Mais lorsque sévit dans bien des pays qui nous entourent un nationalisme exaspéré qui atteint très durement notre exportation, il n'est que juste que l'on se garde de tomber dans un autre extrême : ne voir rien de bon et de beau qu'à l'étranger. C'est un des rôles de notre corps enseignant féminin que d'apprendre à ses élèves à apprécier à sa juste mesure la valeur des produits sortant de nos fabriques et de leur faire comprendre combien ces produits peuvent, dans la plupart des cas, soutenir brillamment la comparaison avec ceux qui nous viennent de l'étranger.

(Nous sommes incomptént pour juger du bien-fondé de ce réquisitoire. Cependant, puisque le chômage sévit, — que beaucoup en souffrent, — nous déferons au désir de la Semaine Suisse en le publant in extenso. (Réd.)

### LES LIVRES

**Stoffkreise für den Gesamtunterricht**, par Jacob Menzi. Ed. Francke, Berne, 114 p. Prix : 3 fr. 80.

Un livre illustré, présentant bien, et où l'on trouvera des suggestions pour initier les petits à la lecture, au calcul, au langage, sur des sujets qui les captivent : la poste, la gare, Noël, Pâques ; le manger des animaux ; notre argent, etc. Pour chaque sujet sont indiqués les différents exercices, chants, gymnastique, travaux manuels, entretiens, à tirer du sujet principal. Livre écrit par un praticien, qui a trouvé ces exercices bien adaptés à l'intelligence enfantine.

A. D.

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

---

# TOUT POUR L'ÉCOLE

## LIVRES ET MATÉRIEL SCOLAIRE

La LIBRAIRIE PAYOT rappelle au personnel enseignant qu'elle peut lui livrer les ouvrages et le matériel scolaire dont il a besoin avec la remise d'usage de 5 % accordée au personnel enseignant, aux établissements scolaires, pensionnats et instituts.

# PAPETERIE PAYOT

15, RUE SAINT-FRANÇOIS  
(sous les locaux de la Librairie)

TOUS ARTICLES DE PAPETERIE

---

J. A.

# COURSES

D'ÉCOLES  
ET DE SOCIÉTÉS

## ORGEVAUX

s. Les Avants

Ligne M.O.B.-Sonloup

## TEA-ROOM MOTTIER

## RESTAURATION

Au milieu du charmant vallon d'Orgevaux. But de course idéal. Rafraîchissements, café, thé, chocolat, potage. Arrangement pour écoles. Service plein air.  
En juin : champs de narcisses. Flore alpestre. — Téléph. 64.262.

## LA GRUYÈRE

**But de courses pour sociétés et écoles**

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

## LA GROTTE aux FÉES à St-Maurice

une des merveilles de la nature ; cinq cents mètres dans le rocher. Cascade et lac illuminés. Grands jardins ombragés pour pique-nique. Jeux de quilles. Restauration. Guide. Se recommandent. H. Chevalley & Cie. Prix réduits pour écoles et sociétés.

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

## LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE-LES-BAINS

2349 m. Bon chemin muletier Valais, 1441 m.  
Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

## Les Tramways Lausannois

## JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. 33.141.

## POMPE ROTATIVE A HUILE

actionnée à la main

Le maniement extrêmement facile et la réussite certaine et rapide de toutes les expériences avec disque de la pompe à air sont les caractéristiques de notre nouvelle pompe. Les vides atteints sont bien supérieurs à ceux que l'on obtient par les pompes à pistons. Hémisphère de Magdebourg vidée en une demi-minute. Demandez prospectus

**CARL KIRCHNER - BERNE**  
La maison des appareils de qualité

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

DE LA

### SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎT LE SAMEDI

Rédacteur de l'*« Educateur »*:

**ALBERT ROCHAT**  
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET  
H. BAUMARD, GENTHOD  
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL  
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du *« Bulletin »*:

**CHARLES GREC**  
Torrent, 27

Correspondants de sections:

Mme L. CORNUZ, VEVEY  
AD. LAGIER, GENÈVE  
Mme N. LOBSIGER, PETIT-LANCY  
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL  
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

**ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :**

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE  
CHÈQUES POSTAUX II. 6600      TÉLÉPHONE : 88.688

**PRIX D'ABONNEMENT :**

Suisse..... Fr. 9.—      Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL · BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

# **LIBRAIRIE PAYOT**

**Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle**

# *Grands ouvrages Hachette*

<b>Histoire de France</b> , par Malet, 1000 illustrations, 11 hors-texte en couleurs, format $31 \frac{1}{2} \times 22 \frac{1}{2}$ , rel. toile, un vol. . . . .	Fr. 30.45
<b>Nouvelle histoire universelle</b> , par Malet, 4 vol., 2000 illustrations, 32 planches en couleurs, 100 cartes, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$ , relié toile, le vol. . . . .	27.30
<b>Histoire de la littérature française</b> , par Lanson, 2 vol., 480 illustrations, 20 hors-texte, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$ , rel. toile, les 2 vol.	57.75
<b>Les merveilles de l'art</b> , par Hourticq, 595 illustrations, 28 planches en noir et en couleurs, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$ , rel. toile, un vol. . . . .	33.60
<b>Encyclopédie des Beaux-Arts</b> , par Hourticq, 2 vol., 130 planches et 2800 gravures, format $33 \times 25$ , rel. toile, les 2 vol. . . .	57.75
<b>Les merveilles du monde</b> , 475 gravures en noir et en couleurs, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$ rel. toile, un vol. . . . .	25.20
<b>Les merveilles des traces humaines</b> . 412 photographies, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$ , rel. toile, un vol. . . . .	25.20
<b>Tout le corps humain</b> , par le Dr Bouquet, 4 vol., 1500 illustrations, 20 planches en couleurs, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$ , rel. toile, les 4 vol. . . . .	128.—
<b>Nouvelle géographie universelle</b> , par Granger, 2 vol., 850 illustrations et 160 cartes, format $31 \times 22 \frac{1}{2}$ , rel. toile, les 2 vol.	67.20
<b>Vivien Saint-Martin et Schrader</b> , Atlas universel de géographie, 80 cartes interchangeables dans un classeur avec système spécial d'assemblage et un index des noms contenus dans l'atlas, format $35 \times 45$ , un vol. . . . .	120.—

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

## SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *En marge du prochain Congrès.* — VAUD : *Enfants bernois.* — *Places au concours.* — *Retraites cantonales.* — NEUCHATEL : *Les propos d'un paysan.* — INFORMATIONS : *Au B. I. T.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : CARNET DE L'INSTITUTEUR : *A propos de l'enseignement de la langue dans les classes élémentaires.* — INFORMATIONS : *Jour des mères.* — *Société évangélique d'éducation.* — *Le VII<sup>e</sup> Congrès international d'éducation nouvelle.* — LE COIN DU FRANÇAIS : *La question ne sera pas posée.* — *Vocables périmés.* — PRATIQUE : R. BERGER : *La forme des minuscules dans l'écriture courante.* — LES LIVRES.

**PARTIE CORPORATIVE****EN MARGE DU PROCHAIN CONGRÈS**

## A l'Avoir du compte « Congrès » :

*Première journée* : Réception des congressistes, prise des logements, tous en hôtel ou chez des particuliers (pas de « chambres » !), remise des insignes de fête (une vraie trouvaille que vous pourrez utiliser par la suite comme clips, épingle de cravate, etc.). Célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Société pédagogique neuchâteloise. Dîner. Vous ne vous figurez pas les cheveux que s'est faits le président des subsistances pour que vous soyez bien soignés... L'après-midi, conférence Latarget, au Locle, sur « L'école et les sports », transport compris dans la carte de fête. Le soir, rentrée à La Chaux-de-Fonds, divertissement... Je n'en dis pas plus pour aujourd'hui.

*Deuxième journée* : De 5 à 8 heures, lever au gré des participants, avec diane personnelle, petit déjeuner. La matinée sera consacrée à l'assemblée générale, avec discussion du rapport : « Le rôle de l'école dans l'Etat ». Le Comité central donnera en temps voulu l'ordre du jour complet de cette assemblée. Après ces délibérations, qui promettent d'être passionnantes, il est prévu le second dîner du Congrès (vu la crise, on ne parle pas de banquet, mais je puis vous assurer que, pour ce second dîner, le président s'arrachait les cheveux qu'il s'était faits pour le premier...) L'après-midi, course au Saut-du-Doubs avec beau temps obligatoire, re-transport gratuit. Le soir, soirée familiale, mais là, ce qui s'appelle familiale, avec programme ad hoc, détails à plus tard.

*Troisième journée* : Elle sera consacrée à une course à Chasseral.

... Et ce n'est pas tout pour l'Avoir !

(A suivre.)

F. J.

**VAUD ENFANTS BERNOIS DANS LES ÉCOLES VAUDOISES**

L'*Emmenthaler-Blatt* du 1<sup>er</sup> avril publie la lettre suivante, en réplique aux mamans bernoises sur la question des soucis d'école :

« Par des faits tirés de ma propre expérience, je peux vous assurer que les prétextes injustices envers les enfants bernois fréquentant les écoles vaudoises